



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déviations

Question écrite n° 73243

Texte de la question

M. François Calvet interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le projet de giratoire dit du "Pont de Livia" dans les Pyrénées-Orientales. Ce giratoire doit permettre aux camions de contourner le centre de la commune de Bourg-Madame et d'ouvrir un accès rapide au futur hôpital transfrontalier commun de Puigcerda. La projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 octobre 2005, les études et acquisitions foncières achevées pour un montant de 800 000 euros et le financement des travaux mis en place pour un montant de 2,5 millions d'euros. Les études ont démontré l'absence de risque de transfert de trafic vers l'enclave de Livia et l'analyse juridique du ministère des affaires étrangères, au regard du traité des Pyrénées, conclut à sa faisabilité. À ce jour, les travaux de ce giratoire, primordial pour relier l'hôpital franco-espagnol qui ouvrira ses portes en juillet 2012, ne sont toujours pas commencés. Il lui demande donc dans quel délai peut-on raisonnablement envisager le début des travaux et s'il connaît la position des autorités espagnoles qui étaient opposées à cette réalisation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM) souhaite voir débiter rapidement les travaux du giratoire sur la route neutre desservant l'enclave espagnole de Livia. Toutefois, il a été décidé que ces travaux ne devaient pas se faire sans un accord de la partie espagnole. Ce point sera évoqué à nouveau dès la prochaine rencontre avec les autorités espagnoles afin d'accélérer sa réalisation.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73243

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2307

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5110